

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solemnités de titulaires. — IV Aux prières. — V Correspondance romaine. — VI M. l'abbé Siméon Rouleau. — VII Matérialisme et Evolution : Le Monisme (suite et fin). — Profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 28 mai

Rogations et fête de l'Ascension ; neuvaine du S. Esprit (1) et mois du Sacré-Cœur (2).

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 28 mai

Fête de S. Augustin de Cantorbéry, Ev. C., *double* ; mém. du Ve dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. de Ste Marie-Madeleine de Pazzi, V., (du 27) et du dim.

(1) En faisant cette neuvaine publiquement, chaque fidèle peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours en la faisant privément) ; 2o une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 2 au 18 juin).

(2) Les indulgences suivantes ont été accordées aux exercices en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : 1o 7 ans chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font quelques exercices de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur du Sacré-Cœur ; — 2o indulgence plénière, au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, moyennant *confession, communion, visite d'une église et prière aux intentions du Souverain-Pontife*, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, ou qui auront assisté au moins dix fois à l'exercice fait en public.